

A Millery/Montagny, la création d'une rivière artificielle - pour contourner un seuil nuisant au fonctionnement naturel du cours d'eau - offre désormais au Garon un vaste espace pour qu'il puisse s'étendre en toute liberté en cas de crue.



Qui est la plus belle ?

Le second Contrat de rivière du Garon s'est achevé en 2018. Pour dresser le bilan de ses cinq années écoulées, nous avons rencontré plusieurs experts qui, chacun dans leur domaine, nous donnent leur analyse sur l'état de nos cours d'eau.

Le territoire du bassin versant du Garon, C'EST CHEZ VOUS !

www.contratderivieredugaron.fr

edito

Une « SAGE » décision pour notre ressource en eau



Sans contrat de rivière, les actions pour restaurer, protéger et valoriser notre ressource en eau n'auraient pas pu voir le jour. Cet outil ayant atteint son échéance contractuelle en 2018, il faut désormais penser à l'avenir. Pour cela, les élus et les partenaires du SMAGGA réfléchissent à l'opportunité d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). S'il est amené à voir le jour, il permettrait de donner un cadre juridique à la politique publique de gestion et de protection de l'eau. Quel serait son périmètre ? Quelle serait son organisation ? Nous travaillons actuellement sur les pistes, mais ce sera aux futurs élus du SMAGGA, en place après les élections municipales de mars 2020, de prendre ces décisions.

Paul Minssieux, Président du SMAGGA

Signé en 2013 par les 24 communes du bassin versant du Garon, les acteurs de l'eau de ce territoire ainsi que par les partenaires institutionnels et les usagers, le Contrat de rivière du Garon s'est achevé en 2018. Pour un montant de 66 millions d'euros, 113 actions en faveur des rivières et de la ressource en eau étaient programmées. A l'heure du bilan, la question sur l'état de notre ressource en eau est légitime.

Missionné par le SMAGGA, qui a durant son élaboration et sa réalisation piloté ce contrat de rivière, le bureau d'études ARALEP a mesuré la qualité de l'eau du Garon et de ses affluents en fin de contrat et l'a comparé aux données recueillies en 2006 (date de la fin du premier Contrat de rivière du Garon), en 2010 et en 2015/2016. L'eau du Garon et de ses affluents a été analysée sur un an à chaque saison sur une trentaine de stations de mesures réparties sur l'ensemble des cours d'eau du bassin versant. Sur les échantillons prélevés, les paramètres physico-chimiques (température, oxygène, présence de polluants tels que les nitrates, les phosphates, les pesticides, les hydrocarbures, les métaux...) et les paramètres biologiques (inventaire des poissons, des invertébrés, des végétaux macroscopiques et microscopiques comme des algues unicellulaires appelées diatomées) ont permis de donner un état écologique des cours d'eau.

« Sur l'ensemble du bassin versant, la qualité

La présence dans l'eau d'invertébrés, comme cette larve d'éphémère très sensible aux pollutions, atteste de la bonne qualité d'un milieu aquatique.



Arthropologia©

de l'eau est à dominante moyenne. Un quart des secteurs échantillonnés sont en qualité plus dégradée. Un seul secteur atteint l'objectif de bon état réglementaire. Le secteur amont est plus préservé que le secteur aval », dresse Alexandre Guenat du bureau d'études ARALEP.

Les communes à la rescousse de la qualité de l'eau.

Les facteurs dégradant la qualité de l'eau sont essentiellement liés à l'activité humaine. Certaines pollutions dites chroniques tirent leur origine de l'occupation des sols. Elles proviennent principalement des réseaux routiers avec des pollutions aux métaux ou aux hydrocarbures, ou encore de l'agriculture avec l'utilisation de pesticides, de nitrates et de phosphates.

« Pour les pesticides - dont les composés sont cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques (ndlr : qui réduit la fertilité ou entraîne la stérilité) pour les espèces aquatiques - leur concentration a tendance à (suite page 4)

Du neuf dans la gestion des eaux usées à Soucieu-en-Jarrest

D'une capacité de 1 100 m³, le bassin enterré de stockage des eaux usées recueillera par temps de pluie les eaux usées et les eaux pluviales d'une grande partie de la commune (les réseaux du village étant majoritairement des réseaux unitaires).

Situé sur la berge du Furon sous le pont enjambant la rivière au niveau de la route de Brignais à Soucieu-en-Jarrest, le poste de relevage des eaux usées du SIAHVG - syndicat en charge de la gestion de l'assainissement sur la commune - a connu par le passé quelques dysfonctionnements. En 2009, un déversement accidentel d'eaux usées avait causé de graves dégâts à la faune aquatique dans cette rivière classée en réserve de pêche. Outre les incidents, c'est également

l'emplacement de l'ouvrage - à proximité directe du cours d'eau répertorié réservoir biologique - qui posait question.

Identifiée comme l'une des actions prioritaires du Contrat de rivière du Garon pour l'amélioration de la qualité de l'eau, la réorganisation de la gestion de l'assainissement sur ce secteur a débuté en juillet 2019 et devrait s'achever en juillet 2020. Le SIAHVG réalise actuellement des travaux

importants. Ceux-ci consistent en la création d'un bassin enterré de stockage des eaux usées d'une capacité de 1 100 m³, qui recueillera par temps de pluie les eaux usées et les eaux pluviales d'une grande partie de la commune (les réseaux du village étant majoritairement des réseaux unitaires). Le futur bassin permettra d'éviter les déversements des réseaux au milieu naturel en stockant les effluents lors d'événements pluvieux importants. Ces derniers seront ensuite restitués progressivement au réseau de transport, pour rejoindre la station d'épuration de Messimy où ils seront dépollués.

Toujours dans ce secteur, l'ancien poste de relevage des eaux usées cité plus haut sera rénové. Il recueillera alors uniquement les eaux usées d'une vingtaine d'habitations, contre l'ensemble des logements de la commune avant la réalisation des travaux.

- Durée prévisionnelle des travaux :
12 mois

- Montant des travaux et maîtrise d'œuvre :
1 519 000 € HT

- Subventions :
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (668 527 € HT)
Département du Rhône (36 230 € HT).

Insolite

Pêche aux déchets

La commune de Chaponost et la société Suez testent actuellement un dispositif fixé à la sortie d'un déversoir d'orage (ouvrage rejetant par temps de pluie les eaux pluviales et les eaux usées collectées dans des réseaux unitaires) pour retenir les déchets avant qu'ils ne finissent dans le Merdanson de Chaponost. A suivre...



Naissance d'un PAPI

En cas de crue centennale (événement ayant un risque sur cent de se produire chaque année), plus de 4 000 personnes et 1 800 emplois seraient concernés par les débordements du Garon, du Mornantet et du Merdanson de Chaponost.

Crue majeure sur notre bassin versant, la crue de décembre 2003 a beaucoup marqué les esprits. Elle était pourtant moins importante qu'une crue centennale.

Pour se protéger des inondations, le SMAGGA a déjà mis en place des murets de protection, des digues et des portes hydrauliques. Afin de poursuivre cette dynamique, un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) a été présenté par le SMAGGA aux services de l'Etat qui l'ont validé en décembre 2019. Cet outil contractuel permettra de mettre en œuvre une politique globale de lutte contre les inondations à l'échelle du bassin versant du Garon en bénéficiant des financements de l'Etat.

— Pour un montant de 19 millions d'euros

TTC, les actions de ce dispositif pour la période 2020/2025 seront les suivantes :

- amélioration du niveau de protection contre les inondations avec la réalisation de trois ouvrages fonctionnant uniquement en cas de crue, en retenant de l'eau dans les zones naturelles et agricoles.
- réalisation de travaux et d'aménagements permettant, à Brignais, de limiter la fréquence des débordements du Merdanson de Chaponost (secteur des Aigais et Sacuny) et du Garon (secteur du stade),
- mise en place d'actions de sensibilisation visant à entretenir la mémoire du risque,
- surveillance des cours d'eau, préparation à la gestion de crise, prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire (actions menées en lien avec les communes).

Financement prévisionnel :

Etat pour plus de 7 millions d'€, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, communes, communautés de communes, Métropole de Lyon.

En bref

Ça passe sur le Furon

Cours d'eau classé réserve de pêche, le Furon était jusqu'à présent cloisonné par un seuil infranchissable par la faune piscicole. Situé sur la commune de Soucieu-en-Jarrest en aval du pont situé route de Brignais, ce seuil d'une hauteur d'environ 2 mètres peut désormais être contourné par les espèces piscicoles grâce à la mise en place d'une passe à poissons composée de 6 bassins successifs.

Rappelons que la continuité piscicole fait partie du fonctionnement naturel d'une rivière et témoignent de son bon état qualitatif.

Le financement de cet ouvrage a été entièrement pris en charge par la société Suez dans le cadre d'une convention de partenariat signée en 2010 avec le SMAGGA.



Des planches d'acacia placées à hauteur du fil d'eau permettent de créer des zones fraîches appréciées des poissons.

Partie de cache-cache sur le Garon

Pour créer des conditions d'accueil favorables à la faune piscicole, le SMAGGA a procédé fin septembre 2019 à une opérations de diversification de l'habitat piscicole sur le Garon à Brignais entre le gymnase Minssieux et le collège Jean Zay. Pour resserrer la largeur de la rivière à l'étiage lors des faibles débits, des rondins de douglas, résineux imputrescible, ont été placés en épis dans le lit de la rivière. Le fonctionnement naturel de la rivière a depuis fait son travail en augmentant sa profondeur et en créant des fosses particulièrement recherchées par la faune aquatique. Pour aider la nature et recréer un habitat attractif pour les poissons, la Brigade de rivière s'est chargée d'aménager sur le site des sous-berges en planches d'acacia disposées à hauteur du fil d'eau.

En période sèche, ces opérations permettront de redynamiser cette portion du cours d'eau, en apportant plus de vie dans la rivière, tant pour son écoulement que pour la richesse de son écosystème.

Coût des travaux : 10 000 €

Subvention : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Des nouvelles de la nappe

Notre ressource peine à se recharger

En ce début d'hiver, le niveau de la nappe phréatique du Garon est toujours aussi bas.

Après des automnes 2017 et 2018 fortement avarés en pluie, la situation peine à s'améliorer en 2019 avec un mois de septembre particulièrement aride (seulement 17 petits millimètres de moyenne enregistrés par les pluviomètres du SMAGGA à Beauvallon et Thurins). Quant aux pluies d'août et octobre, bien qu'abondantes - soit respectivement 103 et 121 mm - leur violence et leur concentration sur un sol sec ont favorisé leur ruissellement aux

dépens de leur infiltration. Espérons que les pluies de novembre (82 mm) et décembre parviendront à amorcer la remontée du niveau de la nappe, sous réserve d'un hiver et d'un printemps 2020 pluvieux. Pour la pérennité de cette précieuse ressource, les habitants sont donc encouragés à continuer de surveiller leur consommation d'eau.

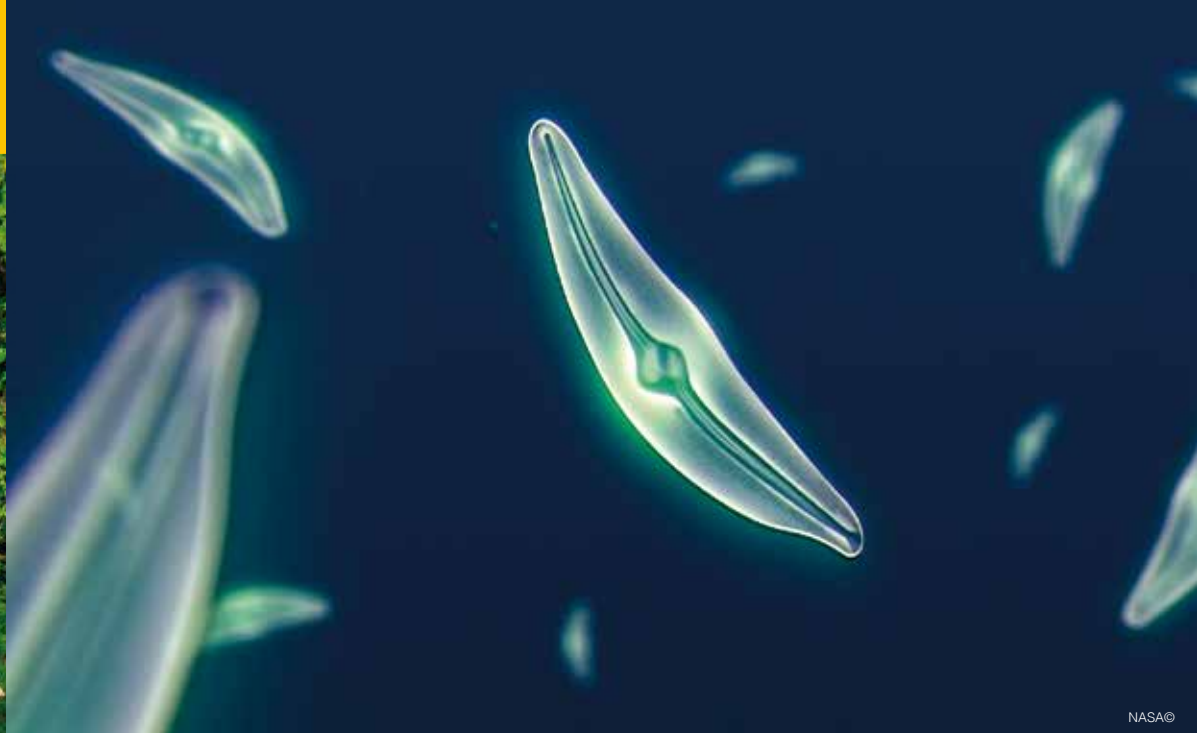


Silence ça pousse

Sur le site du seuil des Mouilles à Millery/ Montagny, la nature reprend doucement ses droits. Après les travaux de terrassement du lit de la rivière artificielle - aménagés pour contourner un seuil infranchissable par les sédiments et les espèces aquatiques - l'engazonnement des berges et la plantation de 1 300 plants de cornouillers, chênes, saules, noisetiers... se sont achevés en novembre. Pour lutter contre le réchauffement climatique à l'échelle locale, 2 300 nouvelles plantations d'arbres - officiant comme de véritables pièges à carbone - viendront bientôt paysager le site.



L'eutrophisation (apparition d'algues par manque d'oxygène) et l'étiage (manque d'eau) - comme ici sur le Garon à Grigny - sont des phénomènes aggravant la qualité de l'eau d'une rivière, du fait d'un débit insuffisant.



NASA©

(...) diminuer ces dernières années. Nous le vérifions avec le retour depuis cinq ans de communautés d'insectes aquatiques. Ce constat peut être mis en parallèle avec la volonté de 16 communes du bassin versant qui ont choisi de supprimer l'utilisation de pesticides sur leurs espaces publics », se félicite Jean-Pierre Faure Directeur technique à la Fédération de pêche du Rhône.

polluants mais aussi la capacité d'auto-épuration naturelle du cours d'eau. « Depuis 2015, les rivières du bassin versant ont eu la vie dure avec les plus bas débits enregistrés depuis 1970. Cela a fortement impacté les populations de poissons mais de façon assez contrastée avec une différence entre le secteur du Garon relativement préservé et celui du Mornantet qui a énormément souffert avec une disparition totale des peuplements sur la partie amont du cours d'eau » indique Jean-Pierre Faure.

Cette différence majeure entre le Garon et son principal affluent s'explique par le programme de restauration de la continuité écologique porté par le SMAGGA. Une vingtaine d'obstacles - seuils en pierres, buses - nuisant au déplacement des poissons et des sédiments ont été supprimés ou aménagés pour permettre aux espèces de regagner des zones refuges où l'eau est plus fraîche et plus abondante. Elles sont ainsi mieux armées pour traverser les périodes d'étiage et de canicule pouvant leur être fatales.

Redonner aux rivières un débit de croisière sera un des enjeux majeurs des années à venir compte tenu du contexte de réchauffement climatique amorcé. Relever ce défi permettra aux espèces aquatiques de retrouver une mosaïque d'habitats diversifiés, mais surtout d'assurer l'alimentation de la nappe phréatique du Garon (ressource régulièrement en déficit quantitatif, fournissant de l'eau potable à 90 000 personnes) puisque sa recharge s'effectue à quantité égale par l'eau de pluie et par l'eau du Garon. ■

Végétaux microscopiques, les diatomées sont des algues unicellulaires permettant de définir l'état écologique d'un milieu aquatique. Leur présence en nombre est un indice de bonne qualité de ce milieu.

Interview

3 questions à Yannick Arama

Sociopolitologue en charge de l'évaluation du contrat de rivière du Garon

S'il fallait retenir un point à améliorer sur ce contrat de rivière, quel serait-il ?

Yannick Arama : L'écoute des différents acteurs de ce contrat de rivière a fait ressortir le manque de coordination avec les services urbanisme des collectivités. Leur prise en compte des problématiques liées à l'eau, que ce soit par exemple la rareté de l'eau ou le ruissellement des eaux pluviales, n'est aujourd'hui pas satisfaisante.

Comment mieux intégrer la thématique eau dans les projets d'urbanisme ?

Yannick Arama : Il serait opportun d'étudier la mise en œuvre d'un SAGE (Schéma D'aménagement et de Gestion des Eaux). Cet outil permettrait de mettre en place une commission locale agissant comme un Parlement de l'eau.

Qui siègeraient à ce Parlement de l'eau ?

Yannick Arama : Avec un SAGE, les élus du territoire, les représentants de l'Etat et des usagers se retrouvent autour de la table. Tous ensemble ont un pouvoir de décision sur la réglementation et la direction qu'ils souhaitent appliquer localement vis à vis de l'eau.



Encore trop de déversements d'eaux usées dans nos rivières

Concernant l'assainissement, on constate une amélioration de la situation avec une diminution de certaines concentrations de polluants comme les matières phosphorées entraînant là encore le retour de larves d'insectes aquatiques sensibles à ce type de pollution. Pendant la durée du contrat, quatre nouvelles stations d'épuration ont été réalisées et de gros efforts ont été menés pour améliorer le fonctionnement des réseaux d'assainissement et éviter les rejets d'eaux usées dans le milieu naturel par temps de pluie. Ces rejets constituent toujours un des principaux freins à l'amélioration de la qualité de l'eau sur le bassin versant, d'autant plus sur des périodes où le débit des rivières est soumis à rude épreuve limitant ainsi la dilution des éventuels

Directeur de la publication : Paul Minssieux
Directeur de la rédaction : Sébastien Laurent
Maquette : SMAGGA - Rédaction : SMAGGA
Photos : SMAGGA sauf mention.
Portrait Paul Minssieux : Ville de Brignais
Impression : Option Impression
1, rue de la Manufacture Baverey 69540 Irigny
Imprimé sur papier recyclé «Cyclus Silk»
ISSN : 2116-1402



SMAGGA
(Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon)
Structure porteuse du **Contrat de Rivière du Garon**
Maison Intercommunale de l'Environnement
262, rue Barthélemy Thimonnier, Parc de Sacuny - 69530 Brignais
© : 04 72 31 90 80 - Courriel : smagga@smagga-syseg.com
www.contratderivieredugaron.fr



Direction régionale de l'environnement
RHÔNE-ALPES



1 bassin versant, 24 communes - Beauvallon / Brignais / Brindas / Chabanière / Chaponost / Charly / Chaussan / Givors / Grigny / Messimy / Millery / Montagny / Mornant / Orliénas / Rontalon / S^{te}-Catherine / S^t-Genis-Laval / S^t-Laurent-d'Agny / S^t-Martin-en-Haut / Soucieu-en-Jarrest / Taluyers / Thurins / Vourles / Yzeron